



## SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 28 août 2020

Nombre de membres : 192  
Nombre de présents : 174  
Nombre de votants : 184  
(A l'ouverture de la séance)

**Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT**

L'an deux mille vingt, le jeudi 3 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE, président.

### **Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, POUSSARD Laurent suppléant de BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HENRY Yves, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe (à partir de 19h29), LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, MAUNOURY Jean-Luc suppléant de LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François,

LEMENUUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, TRAVERT Henri suppléant de MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIC Anna, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine (jusqu'à 19h15), TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, HERAUVILLE Jean-Marie suppléant de VIVIER Sylvain.

#### **Ont donné procurations**

BROQUAIRE Guy à HEBERT Karine, GRUNEWALD Martine à LEFAIX-VERON Odile, HAMELIN-CANAT Anne-Marie à DUFILS Gérard, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel, LAMORT Philippe (jusqu'à 19h29) à DESTRES Henri, LELONG Gilles à LAINE Sylvie, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, PLAINEAU Nadège à AMIOT Florence, PROVAUX Loïc à MAUQUEST Jean-Pierre, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 19h15), VARENNE Valérie à HUREL Karine,

#### **Excusés :**

ASSELIN Etienne, BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, DUVAL Karine, FEUILLY Hervé, GODAN Dominique, LETERRIER Richard, RODRIGUEZ Fabrice.

## **Délibération n° DEL2020\_079**

### **OBJET : Latitude Manche - Désignation des représentants au Conseil d'Administration**

#### **Exposé**

Latitude Manche est l'agence d'attractivité du Conseil départemental de la Manche, née de l'évolution des statuts de l'association Manche Tourisme – Comité Départemental du Tourisme.

Le Comité Départemental du Tourisme, en plus de ses anciennes missions, se voit ainsi confier la responsabilité d'impulser et de coordonner des actions en faveur de l'attractivité au sens large du terme.

Cette agence a donc pour mission d'accroître la notoriété du département au-delà de ses frontières et de fédérer acteurs privés et publics dans ce projet d'envergure.

#### **Les enjeux de la démarche d'attractivité :**

- Faire de la Manche un territoire accueillant et privilégié pour les nouveaux talents (salariés et porteurs de projet), en valorisant le cadre de vie et les opportunités professionnelles possibles.
- Stimuler la mise en relation des entreprises et des profils de salarié pour faciliter les recrutements.
- Développer l'offre de soins du territoire en attirant de nouveaux professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes, dentistes) et en favorisant leur installation.
- Créer un « Esprit Manche » pour fédérer un réseau d'influenceurs constitué des habitants, des entrepreneurs et des médias.

Latitude Manche, agence d'attractivité de la Manche, est composée d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration comprenant 50 administrateurs répartis en 5 collèges :

#### **Collège 1 : Conseil Départemental de la Manche**

- 10 conseillers départementaux

#### **Collège 2 : Acteurs institutionnels communaux**

- 8 sièges : EPCI
- 2 sièges : communes

#### **Collège 3 : Acteurs touristiques**

- 3 sièges : hébergement
- 2 sièges : sites et lieux de visites
- 2 sièges : activités de loisirs
- 1 siège : compagnie maritime / transporteur
- 1 siège : association de développement touristique
- 1 siège : réceptif / agence de voyage

#### **Collège 4 : Acteurs de l'entreprise (entreprise, agriculture, démographie, médicale)**

- 2 sièges : entreprises de 20 salariés
- 2 sièges : entreprises de 21 à 100 salariés

- 2 sièges : entreprises de plus de 100 salariés
- 3 sièges : chambres consulaires
- 1 siège : professionnel de santé

### **Collège 5 : Influenceurs**

- 3 sièges : représentants du monde sportif
- 3 sièges : acteurs de la culture, du patrimoine et de l'évènementiel
- 2 sièges : représentants d'associations, fédérations ou syndicats professionnels
- 2 sièges : association et/ou organismes de communication/promotion

La Communauté d'agglomération adhère à Latitude Manche. Il convient donc de désigner le représentant de notre EPCI au Conseil d'Administration.

### **Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi dite de Nouvelle Organisation Territoriale de la république du 7 août 2014 transférant la compétence de promotion du tourisme aux EPCI,

**Vu** les statuts de Latitude Manche,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 155 - Contre : 3 - Abstentions : 26- Vote à bulletin secret) pour :

- **Désigner** comme représentant de la Communauté d'agglomération du Cotentin pour siéger au conseil d'administration de l'Agence de Développement d'Attractivité de la Manche :
  - Odile THOMINET, titulaire
  - Yves ASSELINE, suppléant
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE